



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004551

Rapport n°7.15 - Projet de Grande bibliothèque : Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre - Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Projet de Grande bibliothèque :
Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre -
Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Grande Bibliothèque »	Montant du budget 2018 : 500 K€ (BP+DMI) Montant de l'opération : 3,4 M€

Résumé :

Lors de ses séances des 24 mai et 12 octobre 2018, le Conseil de Communauté a successivement déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande bibliothèque et décidé du lancement des études correspondantes par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Le 12 octobre dernier a été fixée la composition du jury du concours.

Il reste qu'à la suite de cette délibération, et pour permettre d'accorder à l'Université de Franche Comté et aux financeurs une place appropriée dans le jury, correspondant à leur grande implication dans cette opération, il est proposé de créer une commission d'appel d'offres spécifique et revoir d'une manière générale la composition du jury et ce, conformément à l'article 89 du décret 2016-360.

I. Contexte

La future Grande bibliothèque sera un équipement culturel novateur regroupant la médiathèque d'agglomération ainsi qu'une Bibliothèque universitaire et sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du Grand Besançon et de l'Université, la première agissant pour l'ensemble des deux par délégation de la seconde.

En outre, l'Etat, via les Ministères de la Culture (Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture) et celui de l'Enseignement Supérieur, est directement impliqué dans la conception, le dimensionnement de la médiathèque d'agglomération et son financement. La Région Bourgogne-Franche-Comté est de son côté un financeur très important de la Grande Bibliothèque qu'elle s'est engagée à soutenir à hauteur de 12,5 M€ dans le contrat de développement métropolitain signé dernièrement.

II. Déroulement du concours de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 12 octobre, le Conseil Communautaire a fixé la composition du jury et les modalités de consultation. Il est proposé de modifier cette délibération sur plusieurs points.

1 – Nombre de candidats admis à remettre une esquisse

Il est proposé de fixer à cinq (au lieu de quatre) au maximum le nombre de candidats qui, à la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, pourront être retenus et admis à remettre une esquisse sur la base du programme du concours.

Le jury du concours de maîtrise d'œuvre aura dans un premier temps à sélectionner les candidats admis à remettre un projet (au cours du mois de mars prochain) et dans un second à classer les projets remis par les candidats (vraisemblablement en septembre 2019). Les choix qu'il effectuera influenceront la diversité et la créativité des candidats, la fonctionnalité et la qualité des projets, dont celui qui sera retenu.

2 – Composition du jury

Du fait des éléments ci-dessus, il est souhaitable et légitime que puissent participer au jury des élus en charge de ce dossier, en tant que représentants de la CAGB, et des personnes représentant les partenaires de cette opération.

Pour permettre aux partenaires d'être bien représentés au sein du jury, il est proposé de revoir la composition adoptée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 12 octobre 2018 et de la fixer désormais comme suit:

- Les membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique (5 titulaires et 5 suppléants) qui représenteront le Grand Besançon,
- Le président de la commission d'appel d'offres qui sera président du jury et également chargé de nommer les membres du jury autre que ceux qui sont membres élus de la CAO.
- Des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats, soit 6 personnes (au lieu de 5)
- Cinq personnalités (au lieu de 4) dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du projet et qui représenteront l'Université (2 personnes), le Rectorat (1 personne), la Région Bourgogne-Franche-Comté (1 personne) et le Ministère de la Culture (1 personne).

L'ensemble de ces personnes membres du jury auront voix délibérative.

Il est ainsi proposé d'élire une commission d'appel d'offres spécifique qui sera composée :

- du Président de la CAGB ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

III. Modalités d'élection des membres de la CAO spécifique – Conditions de dépôt des listes

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil Communautaire avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **fixe à cinq au maximum le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,**
- **fixe la composition du jury de maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus : le Président de la CAO, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique, 6 personnes qualifiées et 5 personnes dont la présence présente un intérêt particulier,**
- **crée la commission d'appel d'offres qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre de la Grande Bibliothèque,**
- **fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Prefecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président